



Ouagadougou, le 23 décembre 2020

Le Secrétaire Général, Grand Chancelier  
de l'OIPA/CAMES, Président de la Commission  
d'Éthique et de déontologie

*A*

Mesdames, Messieurs les Recteurs,  
Présidents d'Universités, Directeurs  
nationaux des Centres de recherche des  
pays membres du CAMES

**N/Réf. :** 096.2020/CAMES/SG/KP

**Objet :** Lancement de la 43<sup>ème</sup> session des CCI - procédure de candidature

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément au chronogramme adopté par le Conseil des Ministres en 2019, la 43<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains aura lieu en juillet 2021, à **Conakry en République de Guinée**, à une date qui sera précisée ultérieurement.

A cet effet, veuillez trouver ci-dessous, des recommandations et bonnes pratiques afin d'accompagner les candidats de votre institution à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES.

Dans le cadre du programme Silhouette du CAMES (100% numérique), les mesures suivantes ont été prises depuis la session 2019 :

- ✓ Actualisation **sur la forme**, du Guide CCI pour les enseignants-chercheurs et chercheurs : ce Guide actualisé ainsi que les formulaires de certaines pièces à fournir, sont disponibles en téléchargement, sur toutes les plateformes du CAMES, [www.lecames.org](http://www.lecames.org), Facebook, Lundi CAMES, etc...

A titre de rappel, les candidats doivent obligatoirement se conformer à la liste des pièces demandées, afin d'éviter tout désagrément ;

- ✓ **Création ou consolidation des Commissions ou Comités institutionnel(le)s d'évaluation des dossiers d'inscription sur les listes d'aptitude CCI**, conformément à la note d'orientation à l'attention des Responsables des IESR de l'espace CAMES n°058.2018/CAMES/SG/KP du 31 juillet 2018 ;
- ✓ Transmission par tous les candidats, à la **Commission institutionnelle CCI de l'université/institut/ du centre de recherche**, du dossier physique, conformément aux prescriptions figurant sur le Guide des enseignants-chercheurs et chercheurs ;
- ✓ Préinscription en ligne **obligatoire** pour tous les candidats à la 43<sup>ème</sup> session des CCI. Cette préinscription, avec le même dossier physique, numérisé sous forme de fichiers au format **PDF** (e-dossier) est à soumettre, dans la période du **15 décembre 2020 au 15 février 2021, à 23h59**, sur la plateforme e-CAMES ([www.cames.online](http://www.cames.online)).



*Handwritten signature and initials*



**Une attention particulière de la part des candidats est sollicitée, lors de la préinscription : les renseignements inscrits doivent être corrects et précis, car les Attestations d'inscription et relevés d'évaluation seront générés automatiquement à partir de la plateforme ;**

- ✓ Traitement des dossiers par les rapporteurs et les jurys des CTS, **exclusivement en numérique.**

Par ailleurs, en cas de difficultés pour la numérisation et la transmission des dossiers en ligne, vous pouvez solliciter l'appui et l'assistance technique des Campus Numériques Francophones de l'AUF.

2 adresses mails sont créées pour toute assistance technique ou relative aux procédures :

- assistance\_technique@cames.online
- assistance\_procedure@cames.online

**La date limite de dépôt des dossiers physiques à la Commission institutionnelle locale de traitement des dossiers est déterminée par votre institution d'enseignement supérieur ou de recherche, selon une planification préalable.**

Pour préserver la démarche qualité dans le traitement des dossiers, dont le nombre augmente annuellement, tout dossier incomplet en ligne ou n'ayant pas **respecté strictement** la procédure sus évoquée, sera déclaré irrecevable.

Dans ce contexte, le Secrétariat Général recommande de veiller scrupuleusement au respect du chronogramme du processus d'évaluation ci-joint, notamment la transmission de la liste des dossiers conformes, comportant la date, la signature et le cachet du Recteur, Président d'université, Directeur/Délégué général de centre de recherche) au CAMES, entre le **16 février et le 1er mars 2021**. Cette liste, générée automatiquement après la validation de la conformité des dossiers, peut être envoyée par mail, à l'adresse ci-après : **cci@cames.online**.

Enfin, conformément à la décision du CCG, lors de la 27<sup>e</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains tenue à Niamey en 2005, **aucun complément de dossier** ne sera reçu, au-delà du **15 février 2021, à l'exception des rapports de soutenance.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

  
Professeur Bertrand MBATCHI



*Plan stratégique*  
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2020-2023